Ce que le port précolonial enseigne sur la situation et la confiance

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

La situation, condition nécessaire

L'histoire du détroit avant 1819 montre que la géographie crée des opportunités. L'île de Singapour occupait une position exceptionnelle, restée inchangée tout au long de la période. Son sort, en revanche, connut des revirements spectaculaires : port florissant au XIVe siècle, modeste avant-poste au XVIe, repère sans marché aux XVIIe et XVIIIe, entrepôt refondé au XIXe. La situation rendait la prospérité possible. Les institutions la rendaient réelle.

Ce constat sert de point de départ à l'analyse de toutes les périodes ultérieures. La place financière moderne repose elle aussi sur une situation – dans le fuseau horaire asiatique, entre les marchés de la Chine, de l'Inde et de l'Asie du Sud-Est, au carrefour des routes maritimes et aériennes – et sur des institutions qui transforment cette situation en affaires. Les chapitres suivants examinent comment ces institutions ont été construites, du port franc de 1819 à l'ordre juridique colonial, puis de l'État développeur au cadre réglementaire actuel.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Protection, prévisibilité et prix du passage

Les ports prospères du détroit partageaient trois caractéristiques. Ils offraient une protection : un souverain assez fort, seul ou par ses alliances, pour sécuriser le port et les eaux environnantes. Ils offraient de la prévisibilité : des droits connus, des procédures connues et des règles connues pour le règlement des litiges. Enfin, ils maintenaient un prix du passage modéré : des droits assez élevés pour financer le souverain et sa flotte, assez bas pour attirer des marchands qui avaient le choix.

Les ports qui échouèrent pêchaient sur l'un ou plusieurs de ces points. Temasek perdit sa protection lorsque sa cour s'en alla. La Malacca portugaise augmenta par la force le prix du passage et chassa les marchands ailleurs. Riau perdit son attrait lorsque les Néerlandais imposèrent leur monopole. Le port franc britannique de 1819 fut conçu, explicitement, comme une réponse au modèle néerlandais : aucun droit de douane, ouverture à tous les pavillons, protection par la marine de la puissance maritime dominante.

Ces trois caractéristiques correspondent de près aux qualités qu'offrent aujourd'hui les places financières. La protection correspond à la stabilité politique et à la sécurité de la propriété. La prévisibilité correspond à l'État de droit, à un cadre réglementaire clair et à des tribunaux fiables. Le prix du passage correspond à la fiscalité et aux coûts de la réglementation. L'équilibre entre ces éléments détermine la position concurrentielle d'une place financière au XXIe siècle, tout comme il déterminait celle d'un port dans le détroit.

Communautés plurielles et administration de la diversité

Les ports du détroit étaient des sociétés plurielles. Malacca organisait son administration autour de quatre groupes de communautés marchandes, chacun doté de son shahbandar. Temasek comptait des souverains malais, des partenaires commerciaux chinois et une population d'orang laut. Riau réunissait une cour malaise, des administrateurs bugis et des planteurs chinois. La tâche du souverain

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

consistait à administrer la diversité : donner à chaque communauté accès au marché à des conditions qu'elle comprenait, régler les litiges entre membres de communautés différentes et empêcher que leurs conflits ne nuisent au commerce.

Singapour a fait de la gestion d'une société plurielle un principe central de son ordre constitutionnel, de la reconnaissance de quatre langues officielles aux politiques d'intégration ethnique dans le logement public. La partie J de cet ouvrage examine le rôle de la langue dans la place financière. L'histoire précoloniale montre que l'administration de la diversité était une condition du succès commercial bien avant de devenir un principe de politique nationale.

La dépendance d'un port envers l'ordre qui l'entoure

Un port du détroit n'était jamais isolé. Il dépendait de la tolérance ou de la protection de puissances plus grandes – la Chine, le Siam, Majapahit, le Portugal, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne – et de la loyauté des peuples de la mer qui assuraient la police de ses eaux. Lorsque l'ordre environnant changeait, le port pouvait s'élever ou décliner sans que sa propre conduite ait changé. Singapura tomba dans les conflits entre Majapahit, le Siam et les souverains de la péninsule. Riau tomba sous la puissance néerlandaise, et Singapour fut refondée parce que la Grande-Bretagne voulait un port hors du contrôle néerlandais.

Cette dépendance reste le fait stratégique central de l'existence de Singapour. La cité-État est petite, ouverte et dépendante d'un ordre international stable ainsi que de la libre navigation dans le détroit. Le chapitre géopolitique de la partie K de cet ouvrage examine ce que pourrait signifier pour la place financière une modification de cet ordre, en particulier la rivalité entre les États-Unis et la Chine. L'histoire du détroit laisse penser que la question est fondamentale.

Parallèles avec Genève

La comparaison avec Genève, qui traverse cet ouvrage, peut être esquissée dès maintenant. Genève devait sa prospérité médiévale à des foires tenues à un carrefour de routes entre l'Italie, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Elle les perdit au XVe

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

siècle lorsque la couronne de France favorisa les foires de Lyon.[1] Singapura devait sa prospérité à sa position sur la principale route maritime d'Asie et la perdit lorsque sa cour partit pour Malacca. Dans les deux cas, une situation favorable était exposée aux décisions de voisins plus puissants. Dans les deux cas, le lieu se releva plus tard sur de nouvelles bases – Genève grâce à la Réforme, au Refuge et à la banque, Singapour grâce au port franc, à la protection britannique et, bien plus tard, à l'État développeur.

La comparaison fait aussi apparaître une différence qui reviendra. Le second essor de Genève s'enracinait dans une communauté religieuse et intellectuelle qui se définissait par opposition à ses voisins. Le second essor de Singapour fut une fondation par une puissance extérieure, qui apporta son propre droit, sa propre marine et ses propres intérêts commerciaux. Les institutions de la place financière de Singapour sont donc plus étroitement liées à une conception étatique, d'abord par l'administration coloniale britannique, puis par le gouvernement de la république indépendante. Ce thème parcourt les parties B, C et D de cet ouvrage.

En chiffres

Largeur du Phillips Channel en son point le plus étroit : environ 1,7 mille (EIA, 2017). Pétrole et autres liquides transitant par le détroit de Malacca : 16 millions de barils par jour en 2016 (EIA). Tessons de poterie issus de la première fouille de Fort Canning en janvier 1984 : 1 346, pour un poids de 14,31 kg. Hauteur et largeur de la pierre de Singapour (Singapore Stone) avant sa destruction en 1843 : environ 3 mètres chacune. Population de l'île en 1819 : environ 1 000 personnes, dont quelque 150 vivaient dans l'établissement du Temenggong. Délégation ayant accompagné le souverain de Malacca à la cour des Ming en 1411 : 540 personnes.

Notes

1. Sur les foires de Genève et les mesures prises par Louis XI en 1463 en faveur des foires de Lyon, voir Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie A, avec d'autres références. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com